

Fiche d'information sur le chauffage à distance

De la conclusion du contrat à la première fourniture de chaleur



Cette fiche informe les propriétaires et les planificateurs spécialisés sur le processus de raccordement au réseau de chauffage à distance:



EBL organise une réunion de coordination dans l'immeuble à raccorder.



EBL établit le calendrier avec la liste des entrepreneurs et coordonne les fournisseurs.



Le propriétaire vérifie et demande les éventuelles subventions au canton et à la commune (francsenergie.ch).



L'entreprise spécialisée chargée de l'exécution sur place envoie l'**avis d'installation du chauffage à distance** au moins 30 jours ouvrables avant la mise en service prévue.



EBL vérifie et valide l'avis d'installation et confirme la date de mise en service.



Le propriétaire de l'immeuble résilie les éventuelles applications de gaz naturel auprès du fournisseur local de gaz naturel.



Mise en service et début de la fourniture de chaleur par EBL.

* Vous trouverez le formulaire **Avis d'installation du chauffage à distance** sur ebl.ch/Avis d'installation CAD

